



Rapport d'activités et financier 2021

Le monde associatif, toujours aussi solidaire



27-31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
cda@cda-asso.com
www.cda-asso.com



Sommaire

- 03** Mot de la Présidente
- 05** Vie associative 2021
- 06** L'équipe de la Chambre des associations
- 07** Les adhérents
- 08** L'extension de l'immatriculation "Tourisme"
- 11** Information et Accompagnement
- 14** Les réseaux d'accompagnement
- 15** Formations et animations collectives
- 20** Le Parcours Jeunes
- 23** Partenariats
- 26** Perspectives 2022
- 27** Les finances de la Chambre des associations
- 33** Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2020



Mot de la Présidente

La vie de la Chambre des associations en 2021 a été encore fortement impactée par la crise sanitaire, tant au niveau du déroulé de ses activités que du point de vue des finances de l'association.

Mais il me semble important, au-delà des difficultés rencontrées, de faire un point avec vous, chers adhérents, sur nos réussites collectives et les raisons de nous réjouir.

Le virage du « distanciel », amorcé en 2020, a été renforcé en 2021, ce qui nous a permis de répondre aux nombreuses questions des acteurs du monde associatif (porteurs de projets, bénévoles, salariés) mais également de proposer un panel varié de formations.

Le nombre de nos adhérents a augmenté de 18 % en 2021 par rapport en 2020, grâce au développement de nos actions d'accompagnement et de formation, signe aussi que le monde associatif reste actif et dynamique malgré le contexte actuel.

Autre élément marquant de l'année, la CDA, en tant qu'organisme de formation, a reçu la certification Qualiopi en décembre 2021.

Cette certification Qualiopi, obtenue grâce à l'engagement de notre équipe de salariées, de bénévoles et de formateurs, démontre la qualité des formations proposées par la CDA et va permettre de consolider notre soutien au monde associatif en formant aux mieux ses forces vives.

Je vous laisse découvrir, au travers de ce rapport d'activité 2021, le panorama complet de cette année « associative » bien remplie, ainsi que les perspectives d'évolution que nous dégageons pour répondre au mieux, en 2022, aux besoins des associations.

Dominique LEVESQUE
Présidente

Vie Associative 2021

Le Conseil d'administration et le Bureau

Le Conseil d'administration, élu le 30 janvier 2021 par l'Assemblée Générale des membres, est composé de 14 membres sur les 15 postes disponibles.

Composition du Conseil d'administration

Damien BUGNOT	Françoise KERRELS-DUHAMEL
Suzel CHASSEFEIRE	Dominique LEVESQUE
Mansour CISSE	Marie-Sophie MORET
Isabelle COLSON	Patrick PALUS
Sonia DEUNGOUE	Olivier POCHARD
Gérard DESPIERRE	Daniel ROYER
Nicole JOLLY	Éric SEYDEN

Lors de leur réunion du 11 février 2021, les membres du Conseil d'administration ont élu au sein du Bureau :

Composition du Bureau

Présidente : Dominique LEVESQUE
Vice-président : Gérard DESPIERRE
Secrétaire général : Nicole JOLLY*
Trésorière : Françoise KERRELS-DUHAMEL
Trésorière-adjointe : Suzel CHASSEFEIRE

** Après sa démission de toutes ses fonctions, le 30 mars 2021, pour des raisons personnelles, Nicole JOLLY a été remplacée au Bureau et au poste de Secrétaire générale, par Damien BUGNOT, lors du Conseil d'administration du 8 avril 2021.*

L'équipe de la Chambre des associations

Pour remplir ses objectifs et ses missions, l'association s'est appuyée, en 2021, sur 26 personnes :

- **L'équipe salariée :**
 - 4 permanents :
 - 1 responsable stratégie et développement, chargée de l'encadrement de l'équipe
 - 1 chargée de mission formation et accompagnement
 - 1 chargée de missions administratives dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (qui a pris fin en août 2021)
 - 1 agente d'entretien à temps partiel
 - 3 formateurs occasionnels
- **10 bénévoles** (accompagnement, comptabilité, pédagogie, communication, informatique, Parcours Jeunes)
- **9 intervenants ponctuels :** prestataires dans les domaines de la communication, le tourisme et les actions de formation.

En 2021, en application des consignes sanitaires, la Chambre des associations a continué à privilégier le télétravail et le déroulement à distance de ses actions d'accompagnement et de formation.

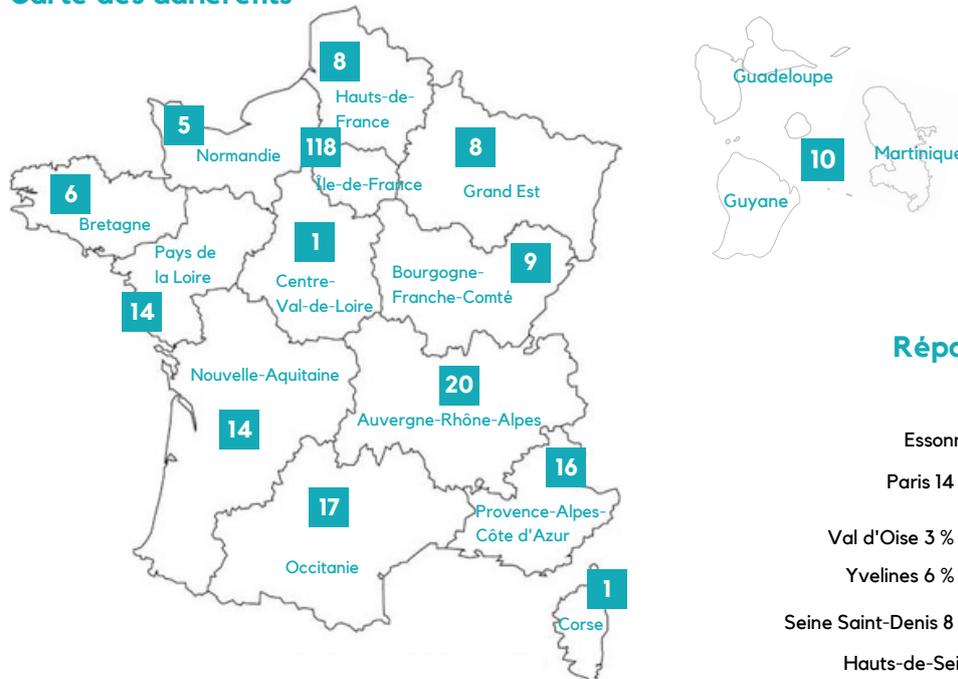
Les adhérents

En 2021, la Chambre des associations enregistre une augmentation du nombre d'adhérents : on comptabilise **247 adhérents**, contre 203 en 2020 (+ 18 %). Cette augmentation est liée au développement de la formation et des actions d'accompagnement.

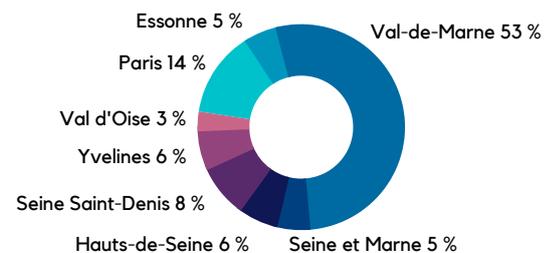
Les adhérents se composent :

- **d'associations** bénéficiaires :
 - de l'extension d'immatriculation tourisme
 - d'actions d'accompagnement
 - d'actions de formations
- **de personnes physiques**, bénévoles ou porteurs de projet.

Carte des adhérents



Répartition des adhérents franciliens



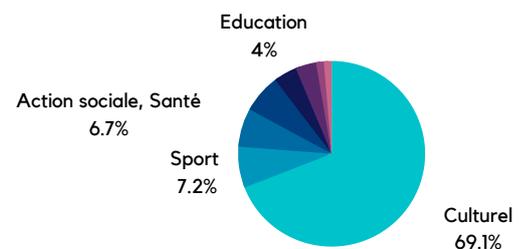
Typologie des adhérents

L'analyse des secteurs d'activité révèle que **69 %** des associations adhérentes interviennent dans le domaine de **l'animation et de la culture**.

En 2021, la répartition géographique des adhérents est plus équilibrée qu'en 2020. Ainsi, 120 sont issus de l'Île-de-France et 127 des autres régions et, plus particulièrement, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de la Nouvelle-Aquitaine, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Pays de la Loire et de l'Occitanie.

53 % des associations d'Île-de-France ont leur siège dans le Val-de-Marne.

Les domaines d'activités



L'extension de l'immatriculation tourisme

Même si de nombreuses associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme de la CDA ont pu reprendre l'organisation de leurs sorties, séjours ou voyages, les conséquences de la crise sanitaire, débutée en mars 2020, ont encore été très présentes au cours de l'année 2021.

Une reprise progressive des activités touristiques ...

Dès le mois de mars 2020, la crise sanitaire a contraint de nombreuses associations à annuler la plupart de leurs activités touristiques, en raison des confinements successifs, des interdictions de circuler et de la fermeture des frontières.

En 2020, le niveau des activités touristiques réalisées par les 114 associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme avait connu globalement une baisse de 73 % se traduisant par un chiffre d'affaires moyen par association de 15 500 € contre 57 800 € au 31 décembre 2019. Notons que plus d'un tiers des associations n'avait organisé aucune sortie, séjour ou voyage.

Pour l'année 2021, nous constatons une reprise sensible de ces activités touristiques. En effet, les informations que nous recevons pour le renouvellement en 2022 des extensions d'immatriculation tourisme font apparaître un chiffre d'affaires moyen par association de 25 000 €, soit une augmentation de 163 % par rapport à 2020. Pour autant, celui-ci est toujours inférieur de 57 % par rapport à 2019. En 2021, la part des associations n'ayant pas organisé d'activités touristiques représente encore environ 23 % des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme. La plupart de ces associations n'ont plus organisé d'activité touristique au cours des deux dernières années.

Mais une situation plus compliquée pour la Chambre des associations

La MAIF, pour la Responsabilité Civile Professionnelle d'Agent de Voyage, et Groupama Assurance-Crédit & Caution, pour la garantie financière, prenant en compte le chiffre d'affaires total des activités touristiques réalisées lors de l'année n-1, pour le calcul de leurs primes, la CDA n'a pas été impactée financièrement en 2020. Ce qui ne fût pas le cas en 2021 !

En effet, notre association a dû faire face à la fois à une baisse des 2/3 des contributions « Immatriculation », calculées sur la base du chiffre d'affaires total de 2020 et à un règlement de la prime de Groupama, pour la garantie, identique à celle de 2020. Le garant estimant que, malgré une diminution très importante des activités touristiques organisées en 2020, son risque était plus important du fait des conséquences de la crise sanitaire et des dispositions exceptionnelles décidées par les Pouvoirs Publics.

Pour autant, cette situation n'a pas été synonyme d'une baisse d'activité pour l'équipe de la CDA. Bien au contraire, elle a compliqué les relations tant avec notre garant Groupama qu'avec les associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation, ne serait-ce que pour répondre à leurs préoccupations, les informer sur les nouveaux dispositifs, rassembler les éléments financiers exigés par Groupama, etc.

Un nombre d'extension d'immatriculation en stagnation

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, de 2012 (année où la CDA a obtenu son immatriculation) à 2017, le nombre de bénéficiaires de l'extension d'immatriculation n'a cessé de progresser. Les associations qui organisent des sorties, des voyages ou des séjours souhaitaient se mettre en conformité avec le Code du Tourisme.

Si la stagnation constatée en 2018 et 2019 était le résultat d'un équilibre entre le nombre de nouvelles extensions et de résiliation (souvent à la demande des associations), ce n'est pas le cas pour les années 2020 et 2021. A noter que le rapport de la répartition entre les associations situées en Île-de-France et dans les autres régions est inchangé en 2021.

Implantation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ile de France	16	25	33	39	42	43	39	36	32	33
Autres régions	3	15	29	39	62	72	79	77	82	81
Total	19	40	62	78	104	115	114	113	114	114

De mars à mai 2020, Groupama Assurance-Crédit & Caution a momentanément cessé d'étudier de nouvelles demandes. Depuis cette date, notre garant a durci ses conditions pour la validation des dossiers, estimant que le niveau de risque est plus important du fait de la crise sanitaire (la crainte étant que les opérateurs de tourisme, dont nos associations, ne soient pas en capacité de faire face aux conséquences financières suite aux séjours et voyages annulés en 2020).

En conséquence, seules 7 nouvelles demandes d'extension d'immatriculation ont été validées en 2020. Compte-tenu de la dizaine de résiliations décidées ou demandées au 31 décembre 2019, le nombre total d'associations bénéficiaires au 31 décembre 2020 est quasiment identique à celui de 2019 (114 associations contre 113 en 2019). Concernant l'exercice 2021, le nombre d'associations immatriculées est identique à 2020 (114). En effet, Groupama Assurance-Crédit & Caution n'a accordé, pour les raisons rappelées ci-dessus, que 4 nouvelles garanties sur les 9 dossiers déposés en 2021.

La crainte de la crise sanitaire toujours présente pour les garants financiers

Malgré les interventions de la Chambre des associations en faveur des associations qui la sollicitent régulièrement pour bénéficier de l'extension d'immatriculation, Groupama demeure très prudent pour accorder sa garantie. Cette attitude est partagée par tous les garants « Tourisme ». Leurs arguments sont fondés sur la crainte d'une nouvelle vague de la Covid-19 entraînant de nouveaux confinements ou de nouvelles interdictions de voyager. Le Conseil d'administration de la CDA s'est étonné, lors de sa dernière réunion, de cette analyse alors que le nombre de cas de contaminations et d'hospitalisations en réanimation est en forte et continue baisse et que toutes les mesures imposées sont progressivement levées.

Cette position de Groupama se traduit, au moment où nous écrivons ce rapport, par des accords plus limités du nombre de garantie. Sur cinq demandes déposées depuis le 24 décembre 2021, une seule garantie a été accordée pour une association qui organise très peu d'activités touristiques, en conséquence « moins à risque ». Les renouvellements de la garantie pour 2022 sont également impactés par cette crainte d'un risque accru d'intervention en cas de défaillance financière des associations. Cela a entraîné un retard important dans la gestion des dossiers de renouvellement, notamment pour une vingtaine d'associations pour lesquelles Groupama demande d'apporter des éléments financiers susceptibles de conforter la validité de leurs dossiers.

L'accompagnement de la Chambre des associations

En 2021, la CDA a assuré sa mission d'accompagnement et d'information auprès des associations organisant des activités touristiques. Même si la crise sanitaire n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés lors de l'AG de janvier 2021 (recherche d'une offre préférentielle en matière d'assurances « Annulation » et « Assistance-rapatriement », développement de nouveaux partenariats...), la CDA a développé l'accueil et l'apport d'informations en direction des associations qui organisent des sorties, des séjours et des voyages.

En 2021, près de 40 associations ou porteurs de projets, ont sollicité la CDA pour obtenir des informations sur :

- leurs obligations en matière d'organisation de séjours touristiques
- la nécessité de justifier ou non d'une immatriculation au registre national des opérateurs de séjours ou de voyages
- les conditions d'obtention de l'extension d'immatriculation tourisme

L'équipe de la CDA a apporté des explications approfondies aux membres des associations, en prenant en compte le type d'activités touristiques réalisées ou en réflexion. Suite à ces échanges, 21 associations ont confirmé leur souhait de bénéficier de l'extension d'immatriculation tourisme et reçu l'ensemble des documents pour effectuer leur demande. 5 associations ont bénéficié de l'extension d'immatriculation. Début 2022, la CDA demeure en attente de confirmation de la part de 26 associations qui ont émis le souhait de bénéficier de l'extension d'immatriculation.



Information et accompagnement

En 2021, l'équipe de la CDA a adapté son offre d'accompagnement au distanciel, en raison du contexte sanitaire.

La CDA offre aux acteurs associatifs un **accompagnement individualisé** afin de soutenir les **porteurs de projet** dans la création de leur association et d'aider les associations dans leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets. Les actions d'accompagnement sont également orientées en direction des collectivités territoriales.

En matière d'**accompagnement individualisé**, l'offre de la CDA s'articule autour de 3 catégories d'actions :



1. L'information

Sollicitée par une association sur une demande particulière, l'équipe de la CDA y apporte une réponse immédiate.



2. L'accompagnement individuel

La CDA soutient les associations à chaque fois qu'elles sont confrontées à un questionnement et/ou à une difficulté. La CDA répond à leurs questionnements en leur proposant un accompagnement, au travers de 2 à 4 entretiens individuels.

Qu'ils soient porteurs de projet, bénévoles, dirigeants ou salariés, les acteurs associatifs sont ainsi accompagnés dans leurs démarches.

Les thématiques fréquemment abordées lors de ces rendez-vous portent sur : le soutien à la création et à l'élaboration des statuts, la réflexion en ce qui concerne le modèle de gouvernance, la fonction employeur et la gestion des ressources humaines, la recherche de financements, le soutien aux démarches administratives.



3. Le suivi personnalisé

La CDA offre également aux associations qui le souhaitent la possibilité de s'inscrire dans un suivi personnalisé. Certaines associations ont besoin de cette formule de suivi sur une temporalité plus longue (5 RDV minimum).

Sont principalement concernées les structures qui entreprennent une refonte de leurs statuts, une réorganisation de leurs instances ou qui réfléchissent à l'évolution de leur projet associatif. Si une association rencontre des difficultés dans la gestion des relations humaines, la CDA propose de mettre en place une médiation.

Des accompagnements spécifiques

La CDA se déplace aussi dans les locaux des associations pour animer des temps d'information et ainsi partager son expertise au profit de l'ensemble des membres de la structure (bénévoles, dirigeants et salariés).

A la demande des dirigeants des associations, la CDA est également invitée aux assemblées générales, en qualité d'expert de la Loi 1901, afin d'exposer les modalités de fonctionnement des instances pour que l'ensemble des adhérents disposent de connaissances sur la gouvernance associative.

A la demande, l'équipe de la CDA met en place des accompagnements spécifiques sur des besoins précis, notamment dans le domaine de la gestion financière. En 2021, la CDA a ainsi apporté son soutien à la tenue de la trésorerie et des comptes d'une association du Val-de-Marne (nombre d'heures : 15h).

Bilan de l'accompagnement

En 2021, la CDA a conduit **1 265 actions d'accompagnement** (contre 904 en 2020) et accompagné 382 associations. Le nombre de rendez-vous a progressé de plus de **28 %**.

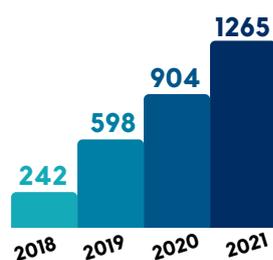
L'analyse des actions conduites en 2021 conforte la CDA dans sa mission d'accompagnement des acteurs du monde associatif. L'offre proposée répond bien aux différents types de demandes des associations :

- 30 % des associations contactent la CDA pour obtenir une information, à laquelle l'équipe apporte une réponse rapide
- 70 % des associations sollicitent la CDA pour un accompagnement qualitatif qui s'inscrit dans la durée

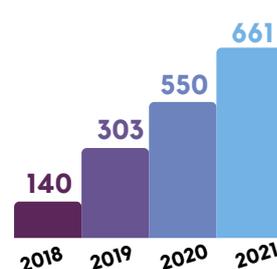


Selon une tendance déjà observée en 2020, la part de l'accompagnement et du suivi poursuit son augmentation et représente respectivement 54 % et 16 % des actions.

Nombre d'actions d'accompagnement

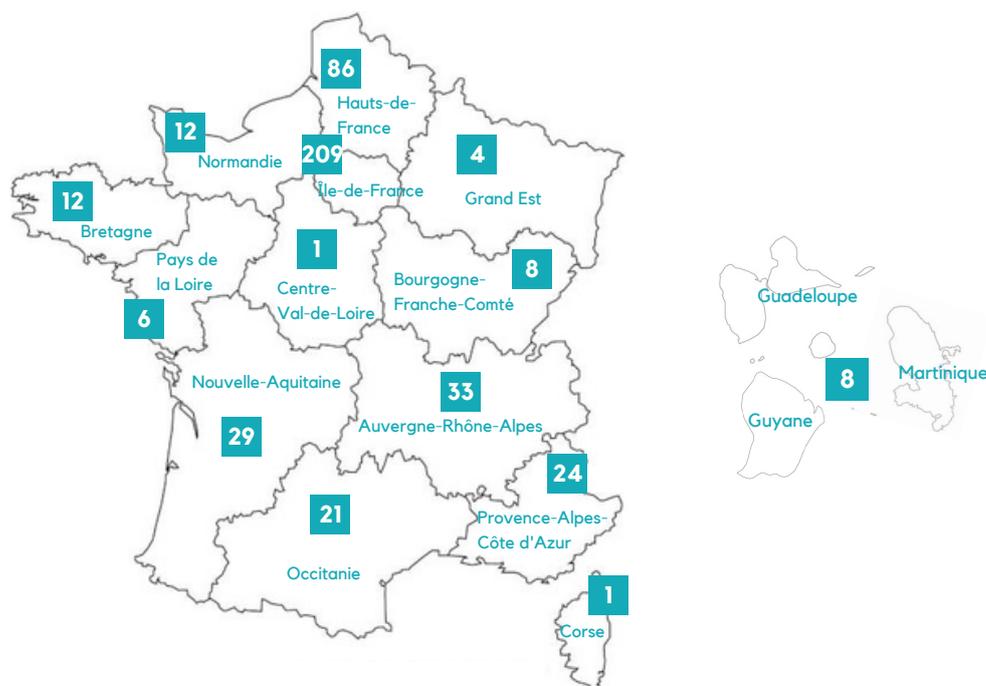


Nombre d'heures d'accompagnement



Grâce au développement des entretiens en visioconférence, la CDA accompagne les associations sur l'ensemble du territoire ; toutes les régions sont ainsi représentées.

Carte des accompagnements



Les thématiques d'intervention

L'accompagnement des porteurs de projet représente une part importante de l'activité (17%). L'équipe de la CDA apporte son soutien dans la définition de leur objet et dans l'élaboration de leurs statuts. Elle les accompagne dans le choix du modèle de gouvernance et les guide dans leurs démarches administratives.

Comme en 2020, la part des questions ayant trait à la fonction employeur reste très élevée (14% des demandes).

De nombreuses associations (5%), engagées dans une réflexion sur leur projet associatif, s'adressent à la CDA pour adapter et modifier leurs statuts et repenser leur projet associatif.

Grâce à son partenariat avec le cabinet Camino Avocats, l'équipe de la CDA oriente certains adhérents vers ce cabinet spécialisé en droit des associations et des fondations lorsque la demande nécessite un conseil d'ordre juridique. En 2021, moins d'une dizaine d'adhérents ont bénéficié de cette orientation.

Les réseaux d'accompagnement

Centre de ressources et d'information des bénévoles

Afin de répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles associatifs, notamment dans les petites structures, les pouvoirs publics ont créé des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

La Chambre des associations est labellisée **CRIB 94** depuis 2016.



Les missions CRIB

- Information et orientation des bénévoles
- Conseil aux bénévoles dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association (gestion, statuts, engagement bénévole)
- Formation de base et continue des bénévoles dans les matières juridiques, fiscales, comptables et financières
- Soutien aux projets menés par les bénévoles (engagement volontaire, financements publics et privés, autorisations administratives...)
- Accompagnement individualisé des porteurs de projets innovants ; conseil aux bénévoles qui assument des fonctions d'employeurs
- Soutien aux bénévoles pour leur permettre d'adapter le mode de fonctionnement de leur association

Point d'appui au numérique associatif (PANA)

HelloAsso, le Mouvement Associatif et la Fonda ont créé le plan national de formation au numérique avec le déploiement du label PANA. La Chambre des associations, suite à sa participation aux Universités d'été HelloAsso en juin 2018, a obtenu le label et intégré la cartographie des acteurs de l'accompagnement à la transition numérique des associations.

La CDA apporte au réseau ses compétences en matière d'animation collective.



Les missions du PANA

Le plan national de formation au numérique dédié au secteur associatif est un programme créé et déployé par HelloAsso et différents partenaires sur tout le territoire français pour permettre aux associations et acteurs de l'accompagnement associatif une bonne prise en main des nouveaux outils et pour faciliter la gestion et le déploiement de leurs activités (collaboration interne, communication digitale, gestion des données en ligne, financement participatif, mobilisation...).

[HTTPS://PANA.HELLOASSO.COM](https://pana.helloasso.com)

Formations et animations collectives

Considérant que la formation est un outil qui favorise l'engagement des bénévoles et le développement des associations, la CDA a inscrit au cœur de son objet la formation des acteurs associatifs. Organisme de formation depuis 1999, la CDA a obtenu la certification Qualiopi en décembre 2021.

Sous l'égide de la Présidente et de la référente pédagogique, l'activité de formation est mise en œuvre par une équipe composée de deux salariés et par le comité de pilotage « Qualité de la formation ». L'organisme de formation s'appuie sur l'expertise de huit formateurs, trois salariés occasionnels et cinq prestataires, experts du monde associatif et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Afin de répondre à la pluralité des structures associatives et à la demande de l'ensemble des acteurs, le programme de formation de la CDA regroupe des actions de formation diversifiées.

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)



- 5 sessions
- 150 heures
- 51 stagiaires

En 2021, la Chambre des associations a réalisé **5 sessions** de CFGA. Elle a proposé une offre hybride, alternant des formations en présentiel (3 sessions) et à distance (2 sessions). Le format à distance favorise la participation de personnes en situation d'éloignement, de handicap ou dont les disponibilités sont réduites.

Instauré en 2008 par décret du ministère en charge de la Vie associative, le CFGA est délivré aux personnes de 16 ans minimum, ayant suivi une formation théorique de 30 heures minimum et un stage pratique de 20 jours minimum dans une association déclarée.

Durant les cinq jours de formation théorique, les formateurs traitent des thèmes suivants : Loi 1901, partenariats et méthodologie de projet, initiation à la comptabilité et à la responsabilité civile et pénale.

Participent notamment à cette formation, les personnes qui souhaitent prendre une fonction de dirigeant, les salariés désireux de mieux appréhender le fonctionnement d'une association et les volontaires en service civique qui s'engagent dans le monde associatif.

La CDA s'appuie sur des formateurs choisis pour leur expérience du monde associatif et leurs compétences pédagogiques. Ces formateurs sont des professionnels (avocat, comptable, dirigeant) et des spécialistes du monde associatif.

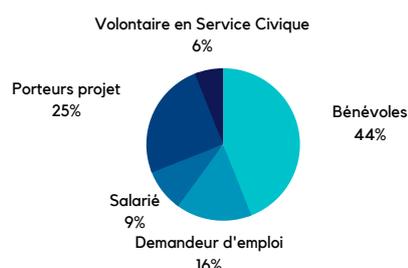
Ces formations bénéficient du soutien du Fonds pour le Développement de la Vie Associative Ile-de-France (FDVA Formation).

En 2021, le CFGA a rencontré un vif succès : les **5 sessions** ont rassemblé **51 stagiaires**.

- **44 %** des stagiaires étaient **bénévoles ou dirigeants d'association**
- **25 %** des stagiaires portaient un projet de création d'association
- **16 %** des stagiaires étaient en recherche d'emploi, et souvent inscrits dans un projet de reconversion vers le secteur associatif

En analysant les données des sessions 2021 du CFGA, il est constaté que 65% des stagiaires étaient âgés entre 25 et 45 ans et 25% entre 45 et 65 ans. Seuls 2% des participants avaient plus de 65 ans. Ces chiffres révèlent que le CFGA correspond pleinement aux attentes des bénévoles en activité.

CFGA : statut des stagiaires



Il ressort, par ailleurs, de l'analyse des questionnaires de satisfaction que 100 % des stagiaires ont déclaré être satisfaits à l'issue de la formation théorique, dont 73 % de très satisfaits. Leurs commentaires indiquent, également, que le programme et les thématiques abordées dans le cadre de cette formation répondent pleinement à leurs attentes.

Enfin, les stagiaires ont témoigné du professionnalisme des formateurs, et salué unanimement leur disponibilité et leurs qualités pédagogiques.

Les formations



- **26 formations**
- **60 heures**
- **170 stagiaires**

Afin de répondre à des demandes plus spécifiques, la CDA organise également des formations sur des thèmes ciblés, tels que la comptabilité, la recherche de financements ou les ressources humaines. En lien avec son équipe de formateurs, la CDA a organisé la plupart de ces formations à distance. Ce format a favorisé l'inscription de stagiaires qui n'auraient pas pu participer à ces actions de formation « in situ ».

Ainsi, en 2021, ont été organisés :

- **3 cycles de formation**, sur les thèmes suivants :
 - **Comptabilité-gestion** : 6 formations, 33 stagiaires
 - **Management et recherche de financements** : 9 formations, 71 stagiaires
 - **Des thèmes d'actualités**, des réformes en cours ou des évolutions en matière de réglementation : 2 formations, 13 stagiaires

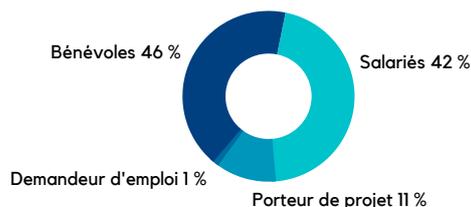


- **9 formations** sur les thèmes suivants :
 - 2 formations en **droit des associations** : 17 stagiaires
 - 6 formations en **comptabilité et gestion financière** : 32 stagiaires
 - 1 formation en **gestion des ressources humaines** : 4 stagiaires

En 2021, **42 %** des stagiaires ayant participé à ces formations étaient salariés d'association et **11 %** porteurs d'un projet de création d'association.

L'analyse des évaluations des stagiaires révèle un taux de satisfaction de **96 %**, dont **71 %** de stagiaires très satisfaits.

Formations : statut des stagiaires



Partenariat avec l'université Paris 8



- **4 formateurs**
- **36 heures**
- **42 étudiants**

Dans le cadre de ses interventions auprès de l'université Paris 8, la CDA propose aux étudiants une introduction au monde associatif.

En 2021, la CDA est intervenue dans le cadre du Master « Economie Sociale, Solidaire et Innovante » (ESSI) auprès d'étudiants inscrits dans un cursus qui les destine à trouver un emploi dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette approche constitue un complément nécessaire à leur formation universitaire et à leur intégration dans la vie professionnelle.

La CDA a également proposé aux étudiants de Paris 8 une session de Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA). 22 étudiants ont participé à la formation théorique (30 heures).

La formation valeurs de la République et Laïcité (VRL)



- 5 formations
- 8 journées
- 44 étudiants

Deux formatrices de la CDA sont habilitées à dispenser la formation « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL). Elles participent au comité de pilotage, animé par la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale) d'Île-de-France.

Cette formation de deux jours est destinée aux professionnels, animateurs, agents publics, salariés et bénévoles du secteur associatif.

Elle permet aux participants :

- De **confronter leurs pratiques professionnelles** aux apports des intervenants et à celles d'autres professionnels.
- **D'acquérir les repères historiques et les références juridiques** sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.
- D'adopter un **positionnement adapté à leur cadre d'intervention**.

En 2021, la CDA a organisé 5 sessions soit :

- 3 formations de 2 jours, à destination des **bénévoles et dirigeants d'associations**
- 2 formations d'une journée, à destination d'un **public « jeunes » (15-25 ans)**. Ces formations ont été conduites en partenariat avec l'association « Les Enfants de la Goutte d'Or » et la ville de Champigny-sur-Marne.

Les collectivités territoriales



- 4 formations
- 12 heures
- 54 stagiaires

A la demande de collectivités territoriales, la CDA développe des formations à destination des acteurs associatifs de ces collectivités, dont des municipalités.

En 2021, en partenariat avec la ville de Vincennes, la CDA a organisé quatre actions de formation sur les thèmes de la comptabilité et de la recherche de financements. 54 membres d'association ont participé à ces temps d'information.



Des parcours de formation individualisés

A la demande d'acteurs associatifs, la CDA construit, en lien avec ses formateurs-consultants, des parcours individualisés de formation. En 2021, 6 associations ont pu bénéficier de ces formations sur mesure, qui ont abordé les thématiques suivantes :

- **Comptabilité et gestion financière**
- **Recherche de financements**
- **Droit associatif (fusion d'association)**

Ces demandes émanent principalement de salariés travaillant dans des associations de taille intermédiaire (2 à 5 ETP). La CDA constate une augmentation de la demande, qui traduit un besoin de formations adaptées au plus près des réalités de terrain.

Bilan de la formation

En 2021, en lien avec son équipe de formateurs, la CDA a proposé une offre hybride, alliant des formations à distance et en présentiel, notamment dans le cadre du CFGA. Le taux de satisfaction des stagiaires révèle le sérieux et la qualité des formations dispensées.

Certification Qualiopi*

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Le Référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères qualité :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

La marque « Qualiopi » vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

**Information issue du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion*

Le Parcours Jeunes

Un outil d'inclusion pour les 18-25 ans

Le Parcours Jeunes s'adresse à de jeunes adultes, de 18 à 25 ans, en manque de visibilité sur leur projet professionnel. Ces jeunes ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation. Ces jeunes, en situation de précarité, rencontrent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail ou entrer en formation. Ces difficultés peuvent être liées à un décrochage scolaire, à un parcours migratoire ou à un cursus professionnel non linéaire. A travers la découverte du monde associatif et l'implication dans une démarche citoyenne, le Parcours Jeunes offre à ses participants la possibilité de développer leurs compétences par la pratique du bénévolat, contribuant à leur insertion dans le domaine professionnel.

Le Parcours Jeunes :

1. Place le jeune au cœur du dispositif
2. Rend le jeune acteur de son parcours
3. Inscrit le jeune dans une citoyenneté engagée
4. Facilite l'accès au bénévolat, permettant au jeune d'intégrer une équipe et d'élargir son champ d'action
5. Développe les compétences et les connaissances du jeune et lui permet d'en acquérir de nouvelles
6. Accompagne le jeune dans la valorisation de ses compétences, transposables dans le champ de l'insertion professionnelle
7. Offre au jeune la possibilité de valider des formations, enrichissant ainsi son curriculum vitae
8. Oriente le jeune vers des partenaires, institutionnels ou associatifs, investis dans le domaine de l'insertion

Le parcours permet au jeune de :

- Reprendre confiance
- Cerner un domaine d'activité dans lequel s'investir
- Identifier ses compétences, ses atouts, prendre conscience de ses capacités
- S'engager dans une démarche citoyenne, à travers le bénévolat
- Elargir son champ d'action par la rencontre avec d'autres personnes et d'autres lieux
- S'inscrire dans une recherche active d'emploi en faisant valoir les compétences acquises et mobilisées

En ouvrant des perspectives dans le domaine de l'insertion professionnelle, ce dispositif inclusif participe pleinement de la cohésion sociale.

Le dispositif comprend trois phases

1-Des formations théoriques

- Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA), 5 jours de formation pour appréhender le fonctionnement du monde associatif
- La formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL, 2 jours)
- La formation « Prévention et secours civiques » (PSC1, 1 jour)

2-Un stage pratique en association

- Un parcours « découverte » : visite d'associations et rencontre de leurs dirigeants
- Un stage de bénévolat (20 jours) dans une association choisie par le jeune
- Un tuteur veille à son intégration

3-Valorisation des compétences

- Un bénévole de la CDA accompagne le jeune dans la valorisation de ses compétences et l'oriente vers un professionnel de l'insertion.
- Les jeunes participent à une « Journée Compétences », animée par une coach, ainsi qu'à des groupes de parole réguliers sous l'égide d'un psychologue.

Présentation de la session 2021

En 2021, le dispositif a bénéficié du soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministère de la cohésion des territoires, du conseil départemental du Val-de-Marne, des villes de Champigny-sur-Marne et de Limeil-Brevannes.

Les parties prenantes :

- 1 équipe mobilisée (4 bénévoles, 4 formateurs, 2 intervenants spécialisés)
- 2 municipalités investies (services jeunesse, insertion et Vie associative, Point information Jeunesse) Mission locale)
- Des associations partenaires (Parcours découverte, stages pratiques, associations spécialisées dans la prévention et l'insertion)
- 3 organismes engagés (Etat, Mairie, CD94).

En février 2021, en partenariat avec la ville de Champigny-sur-Marne, la CDA a initié une session de Parcours Jeunes qui a rassemblé 6 participants.

La phase théorique s'est déroulée du 15 au 26 février 2021. L'ensemble des actions de formation et des visites d'association ont pu être organisées.

L'analyse des évaluations des participants révèle leur grande satisfaction. Cette dernière s'était manifestée à travers leur assiduité, leur intérêt pour le contenu des formations dispensées. L'acquisition de connaissances est reflétée par les résultats obtenus aux quiz ludiques et par la validation des formations.

Les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, par un bénévole de la CDA, dans le but d'identifier les associations correspondant à leurs attentes et de favoriser leur intégration en leur sein (4 bénévoles, 200 heures d'accompagnement).

L'accompagnement individuel a également permis d'orienter les jeunes vers des structures spécialisées dans le champ social ou de l'insertion. Les bénévoles ont procédé à plusieurs orientations et à leur suivi vers :

- Des structures de l'insertion sociale, notamment dans le champ de l'accès au droit santé
- Une structure spécialisée dans la régularisation et le droit au séjour
- Des soutiens à des démarches de régularisation
- Des structures spécifiques pour l'accueil de mineurs isolés étrangers

Trois sessions de groupes de parole ont été organisées, soit 14h de temps d'échanges collectifs. Les jeunes apprécient tout particulièrement ces moments qui leur permettent de faire le point collectivement sur leur parcours.

A travers l'accompagnement et l'intervention de la CDA, 5 jeunes ont trouvé une association acceptant de les intégrer en stage pratique. Ces associations interviennent dans le domaine de la solidarité. Les missions des jeunes s'inscrivent plus précisément dans les secteurs de l'aide alimentaire. Dans chaque association, un tuteur est identifié et veille à la bonne intégration au sein de l'équipe. L'ensemble des associations souligne l'implication des jeunes, leur sérieux et leur dynamisme.

Au contact des équipes et à travers la réalisation de leurs missions, les jeunes redécouvrent leurs qualités et la satisfaction d'appartenir à un groupe et d'y être apprécié.

Par ces expériences de bénévolat, les jeunes ont développé des compétences variées, notamment dans le domaine de la logistique et du contact avec le public.



En accord avec la ville de Limeil-Brévannes, la session de Parcours Jeunes initialement prévue au printemps 2021 a été reportée à mai 2022. Pour la réalisation de cette session, la Chambre des associations travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs locaux de l'insertion : le Point Information Jeunesse, la mission locale, une association spécialisée dans le secteur de la prévention.

Le Parcours Jeunes en chiffres



Partenariats



Collège Départemental FDVA

Depuis 2019, la CDA participe au collège départemental du Fonds pour le Développement de la Vie Associative. Cette instance, qui rassemble des élus et des représentants du monde associatif, délibère sur l'octroi des subventions départementales



Comité Val-de-Marne Actif pour l'Initiative – France Active

Cette association solidaire finance les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire.

Elle contribue, par l'attribution de financements, à la création et au développement de projets. En tant qu'expert du monde associatif, la CDA participe au comité d'attribution des financements.

Chaque année, dans le cadre du mois de l'ESS, la CDA intervient lors du Speed Meeting Finance Solidaire, organisé par l'association des CIGALES d'Ile-de-France et par Val-de-Marne Actif pour l'Initiative. Cette rencontre rassemble des porteurs de projets, des acteurs de la finance solidaire et de l'accompagnement de projets dans le domaine de l'ESS.



Associations mode d'emploi

Associations mode d'emploi est une revue mensuelle de référence pour les professionnels et les bénévoles associatifs. La CDA participe au comité de rédaction, qui se réunit chaque trimestre.



Camino avocats

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations s'appuie sur l'expertise juridique du cabinet Camino Avocats, spécialiste du droit des associations et fondations. Il intervient également dans le cadre des formations organisées par la CDA. Grâce à ce partenariat, les adhérents de la Chambre des associations ont la possibilité de bénéficier d'un conseil juridique.



La MAIF

Depuis sa création, la CDA souscrit à la MAIF une assurance responsabilité civile. En 2015, la CDA a négocié une assurance responsabilité civile particulière pour les adhérents qui bénéficient de l'extension de l'immatriculation tourisme.



Groupama

Depuis 2018, la CDA travaille en collaboration avec Groupama. La CDA a choisi cet organisme comme garant financier, dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme.



L'UNAT

Depuis plusieurs années, la CDA est membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). A ce titre, elle participe aux travaux de la Commission "Voyages". Cette participation et l'adhésion à l'UNAT donnent accès à une aide et à des informations concernant la réglementation pour les associations qui organisent des activités touristiques.



Crédit Mutuel

Depuis 2012, la CDA se félicite des conseils et du soutien du Crédit Mutuel.



Cabinet COFREC

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations confie au cabinet d'expertise comptable Cofrec la validation de ses comptes de fin d'année. A la demande de Groupama Assurance-Crédit & Caution, qui nous accorde sa garantie financière dans le cadre de l'immatriculation tourisme, les comptes de la Chambre des associations doivent être certifiés, tous les ans, par un cabinet d'expertise comptable.

Perspectives 2022

Nous allons poursuivre sur la lancée de ce qui a été développé les années précédentes. Ainsi, notre organisme de formation, maintenant certifié Qualiopi, va élargir encore son offre en intégrant de **nouvelles formations**, notamment dans le domaine du numérique. Nous allons également chercher **des partenariats pour faire vivre « le Parcours Jeunes »**. Conjointement, l'équipe de la Chambre des associations poursuit les travaux engagés dans le cadre de sa réflexion sur le modèle économique de la CDA et sur son régime fiscal.

Nous souhaitons également **renforcer les liens avec les associations adhérentes de la CDA** en organisant des temps d'échanges réguliers (en distanciel pour permettre une participation des associations éloignées géographiquement). Ceci permettra de mieux nous connaître mutuellement, d'affiner notre connaissance des besoins des associations adhérentes et de mettre en lumière toutes les actions portées par la Chambre des associations.

Enfin, nous avons retenu **deux axes forts à renforcer pour mieux soutenir le secteur associatif**. L'équipe de la Chambre des associations souhaite développer et diversifier son offre d'accompagnement et son activité dans le domaine du tourisme :

L'accompagnement personnalisé

- Renforcer l'accompagnement individualisé, à travers une équipe de bénévoles élargie ;
- Mieux appréhender les besoins et suivre l'évolution du secteur associatif ;
- Mettre en place des accompagnements personnalisés spécifiques.

Extension de l'immatriculation tourisme

- Définir avec Groupama Assurance-Crédit & Caution les conditions de gestion des demandes de garantie prenant en compte la spécificité du secteur associatif ;
- Organiser des réunions d'information sous la forme de webinaires ;
- Etablir un partenariat avec la MAIF en vue de définir une offre d'assurances « Annulation » et « Assistance-Rapatriement » ;
- Accompagner des associations sur leurs obligations au-delà de l'extension d'immatriculation (Conditions Générales de Ventas, contrats de vente de séjours et/ou voyages...).



Les finances de la CDA

Clôture des comptes 2021

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSES
94100 ST MAUR DES FOSSES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés				7 535	7 535	100.00	
	Autres créances	5 595		5 595		5 596		
Valeurs mobilières de placement	20		20	20				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	102 273		102 273	92 029	10 244	11.13		
Charges constatées d'avance (3)				18	18	100.00		
Total III	107 888		107 888	99 601	8 287	8.32		
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	107 888		107 888	99 601	8 287	8.32		

(1) Droit de bail
(2) Droit à notice d'un an
(3) Droit à plus d'un an

COFREC

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSES
94100 ST MAUR DES FOSSES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		3 955		3 955		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		12 703		2 492	10 211	409.84
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		13 756		10 211	23 968	234.72
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports		20 000		20 000			
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		22 901		36 658	13 756	37.53	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources		3 000		3 000		
	Total III		3 000		3 000		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		15 000		18 000	3 000	16.67
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 174		3 689	1 515	41.08
	Dettes fiscales et sociales		49 803		34 409	15 394	44.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		1 620			1 620	
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		13 390		3 846	9 544	248.16
	Total IV		81 987		59 944	22 043	36.77
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			107 888		99 601	8 287	8.32

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

68 597 56 098

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COPREC

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSES
94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	36 732		14 821	21 911 147,84
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	68 562		30 320	38 242 126,13
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 880		5 702	2 821 49,48
Collectes				
Cotisations	39 541		103 592	64 051 61,83
Autres produits	264		55	209 379,58
Total I	147 980		154 490	6 510 4,21
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	75 641		59 209	16 432 27,75
Impôts, taxes et versements assimilés	2 958		338	2 620 775,09
Salaires et traitements	56 052		52 758	3 294 6,24
Charges sociales	27 104		28 159	1 055 3,74
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)			3 750	3 750 100,00
Total II	161 755		144 214	17 541 12,16
I - Résultat d'exploitation (I-II)	13 775		10 276	24 051 234,05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COFREC

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSES
94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations		379		355	24	6.74
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		379		355	24	6.74
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés		360		420	60	14.29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		360		420	60	14.29
2. Résultat financier (V-VI)		19		65	84	129.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		13 756		10 211	23 968	234.72
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		148 359		154 845	6 486	4.19
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		162 115		144 634	17 481	12.09
Solde intermédiaire		13 756		10 211	23 968	234.72
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		13 756		10 211	23 968	234.72

COFREC



CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSES
94100 ST MAUR DES FOSSES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	5 595	5 595	
TOTAL	5 595	5 595	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15 000	15 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 174	2 174		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 803	49 803		
Autres dettes	1 620	1 620		
Produits constatés d'avance	13 390	13 390		
TOTAL	81 987	81 987		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 000			

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 174
Total	2 174

Budget prévisionnel 2022

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	1 100 €	70 - Prestations de services	38 250 €
Fournitures d'entretien	100 €	Prestation de services Formation	35 400 €
Fournitures administratives	1 000 €	Prestation de services Accompagnement	2 800 €
		Achat de livres	50 €
61 - Services extérieurs	20 000 €	74 - Subventions d'exploitation	49 200 €
Location photocopieur et photocopies	2 000 €		
		DRJSCS IDF - VRL	3 200 €
Locations de salle	2 100 €	DRJSCS IDF FDVA (CFGA)	9 000 €
Charges Locatives	900 €	DRJSCS FDVA Innovation	5 000 €
Assurances RC	1 200 €	DRJSCS FONJEP	7 000 €
Assurances Tourisme	3 800 €	Form CRIB département	10 000 €
Assurances GROUPAMA	9 500 €	J.E.P.	
Documentation générale	500 €		
62 - Autres services extérieurs	35 300 €	Conseil Départemental 94 politique de la ville	
Honoraires Expert comptable	1 700 €	Subvention Communes	
Parcours jeunes	1 000 €	ASP Service civique	
Honoraires Prestation Formation / Accompagnement	15 000 €	Crédit mutuel	
Honoraires Prestation Gestion immatriculation	6 000 €	Fondations	
Manifestations Fonctionnement de 3 parcours jeunes et AG	1 000 €	Conseil Régional d'Ile de France	15 000 €
Appuis Juridiques	1 300 €		
Compulsion : Maintenance Site Internet/Extranet MANEL	4 000 €	75 - Autres produits	50 250 €
		Cotisations adhésions CDA	7 200 €
Communication Publicité, publications	500 €	Cotisations TOURISME	43 000 €
Déplacements, missions	1 200 €	Dons	50 €
		78 - Produits financiers	500 €
Frais postaux et de télécommunications	2 200 €	Autres produits financiers	500 €
Services bancaires	200 €		
Cotisations diverses CNEA-UNAT-France ACTIVE	1 200 €		
63 - Impôts et taxes	- €		
64 - Charges de personnel	78 500 €		
Rémunération des salariés (personnel + formateurs)	64 000 €		
Charges sociales	13 000 €		
Autres charges de personnel : mutuelle, médecine du travail	1 500 €		
65 - Autres charges de gestion courante	3 300 €		
Remboursement Les Pèlerins de l'Histoire	3 300 €		
TOTAL DES CHARGES	138 200 €	TOTAL DES PRODUITS	138 200 €
86 - Contributions volontaires en nature	55 500 €	87 - Contributions volontaires en nature	55 500 €
Secours en nature	500 €	Bénévolat	55 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	10 000 €	Prestation en nature	10 000 €
Personnel bénévole + parcours jeunes	55 000 €	Dons en nature	500 €
TOTAL	193 700 €		193 700 €

Compte-rendu de l'AG ordinaire de la Chambre des associations du 31 janvier 2021

Du fait d'une nouvelle vague de la pandémie de la Covid 19, l'Assemblée Générale Ordinaire de la CDA a été organisée en visioconférence, comme l'y autorisaient les différentes Ordonnances de 2020 prises en application de la loi d'urgence Covid-19.

A l'invitation du Conseil d'Administration de la CDA, plus de 50 représentants d'associations se sont soit physiquement connectés, soit faits représenter en transmettant un pouvoir et, ainsi, participer aux travaux de l'Assemblée Générale du samedi 31 mars 2021 de 9h30 à 11h30

Accueil

Après avoir remercié l'ensemble des participants-es présents-es, Dominique LEVESQUE, la Présidente de la CDA, s'est réjouie de la présence de représentants d'associations de régions autres que celles de l'Île-de-France et qui, jusqu'à présent, participaient peu à nos Assemblées Générales. Grâce à l'organisation de cette réunion en visioconférence, ces associations ont pu participer activement à nos travaux.

Présentation et adoption du Rapport d'activités de 2020

Comme pour beaucoup d'associations, la crise sanitaire qui a débuté il y a un an, a fortement perturbé le fonctionnement et les activités de la CDA. Ce rapport d'activité de 2020, qui a été communiqué à l'ensemble des associations adhérentes, présente un caractère particulier, car il permet de mesurer les conséquences de cette crise, parfois avec des surprises réconfortantes. Les membres du Bureau de la CDA ont commenté les axes forts de ce rapport.

En un an, ce sont 203 associations qui ont décidé d'adhérer à la CDA alors qu'elles n'étaient que 175 en 2019, réparties tout autant en Île-de-France (97) que dans les autres régions (106), y compris dans les départements d'Outre-mer. Ces 203 associations ont rejoint à nouveau la CDA soit dans le cadre d'un simple renouvellement de leur adhésion, soit pour bénéficier de l'information et de l'accompagnement dispensés par notre équipe de bénévoles et de salariées, soit pour obtenir l'extension de l'immatriculation tourisme.

L'information et l'accompagnement :

En 2020, la CDA a été confortée dans sa mission d'accompagnement, avec 395 associations accompagnées, 904 actions d'accompagnement et 550 heures consacrées à cette mission. Curieusement, pendant cette année de crise sanitaire,

les bénévoles et dirigeants des associations ont moins fait appel à la CDA pour de simples demandes d'information, alors qu'ils la sollicitaient pour un véritable accompagnement, voire un suivi appuyé. Cette demande en progression concernant, très souvent, le fonctionnement des associations parfois devenu plus compliqué du fait de la pandémie (responsabilité des dirigeants, organisation des AG à distance, fonction employeur, médiation...).

L'extension de l'immatriculation tourisme :

Les associations qui organisent des activités touristiques (sorties, voyages et séjours) ont particulièrement souffert en 2020 du fait de la Covid-19. Les confinements successifs, les limites de circulation et la fermeture de certaines frontières se sont traduits par de nombreuses annulations.

L'extension de l'immatriculation tourisme, proposée par la CDA, a commencé à être impactée en 2020, particulièrement en ce qui concerne le nombre de nouvelles extensions. Du fait de cette situation très troublée pour le tourisme, Groupama Assurance-Crédit & Caution, qui accorde sa garantie financière aux associations de la Chambre des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation, a cessé l'étude de nouveaux dossiers à partir de la mi-mars 2020. Seules 7 nouvelles extensions ont pu être accordées. Pour autant, en 2020, nous n'avons pas constaté de baisse du nombre d'associations concernées (114 contre 113 en 2019).

D'un point de vue économique, la crise sanitaire n'a pas eu non plus de conséquence sur le résultat de l'exercice 2020, la participation financière des associations, pour bénéficier de l'extension, étant calculée sur la base des activités touristiques organisées en 2019 (soit l'année n-1) qui était une année normale. Ce ne sera pas le cas en 2021 du fait de la baisse très importante des sorties, séjours et voyages organisés par les associations en 2020.

Les formations :

Traditionnellement organisées en présentiel, les actions de formation de la CDA ont, elles aussi, été impactées par la crise sanitaire. Plusieurs formations programmées en salle ont dû être annulées pendant les périodes de confinement. Devant cette difficulté à poursuivre l'organisation de sessions de formations, l'équipe de la CDA a été contrainte d'imaginer d'autres formes pour la réalisation de ces actions, notamment en les proposant en visioconférence. La découverte de cette pratique a été bénéfique puisqu'elle a permis la participation de personnes en situation d'éloignement, de handicap ou dont les disponibilités sont réduites.

Qu'elles soient parfois organisées en présentiel et plus souvent à distance, la CDA a pu organiser en 2020 :

- 1 formation « Valeurs de la République » sur les 4 programmées ;
- 4 sessions du « Certificat de Formation à la Gestion Associative » (CFGAs), dont 3 en présentiel ;
- Des interventions sur « le monde associatif » auprès de 30 étudiants de l'université Paris 8 ;
- 5 formations spécifiques à thème (comptabilité, gestion financière, fiscalité)

Election du Conseil d'administration :

Après avoir enregistré la démission, en cours de mandat, de Aïcha CHAKIR (Association « Accès Universel aux Soins de Santé Indispensables ») et de la décision d'Ariane CHARTIER (Université Inter-Âges de Créteil) de ne pas renouveler son mandat, les membres de l'Assemblée Générale présents et représentés ont, à l'unanimité, réélu 5 administrateurs sortants (conformément au Règlement Intérieur), à savoir : Suzel CHASSEFEIRE, Françoise KERRELS-DUHAMEL, Marie-Sophie MORET, Patrick PALUS et Eric SEYDEN. Par ailleurs, ont été également élus les trois candidats suivants : Nicole JOLLY, Damien BUGNOT et Mansour CISSE. Le nouveau conseil d'administration de la CDA est désormais composé de :

Nom et Prénom	Association représentée	
Damien BUGNOT	Les Amis de B.A.T.I.R	Nouvel élu
Suzel CHASSEFEIRE	Personne physique	Sortante réélue
Mansour CISSE	Secours Populaire	Nouvel élu
Isabelle COLSON	Personne physique	
Sonia DEUNGOUE	Stratégie Cameroun Intelligent Développement	
Gérard DESPIERRE	Union Territoriale des Retraités CFDT Val-de-Marne	
Nicole JOLLY	Université Inter-Âges	Nouvelle élue
Françoise KERRELS-DUHAMEL	Séjours et Découvertes	Sortante réélue
Dominique LEVESQUE	Personne physique	
Marie-Sophie MORET	Collectif Résonance	Sortante réélue
Patrick PALUS	Personnels de Signalisation Maritime – PharBal	Sortant réélu
Olivier POCHARD	Union des Associations d'Anciens et Anciennes des Lycées et Collèges Français	
Daniel ROYER	Université Inter-Âges de Créteil	
Éric SEYDEN	Parlez Cité	Sortant réélu

Election des membres du Bureau :

Le 11 février 2021, les membres du nouveau Conseil d'Administration se sont réunis et ont élu les membres du Bureau suivant :

- Dominique LEVESQUE : Présidente
- Gérard DESPIERRE : Vice-président
- Françoise KERRELS-DUHAMEL : Trésorière
- Suzel CHASSEFEIRE : Trésorière-adjointe
- Nicole JOLLY : Secrétaire Générale



Compte-rendu de l'AG extraordinaire de la CDA du 31 mars

Du fait d'une nouvelle vague de la pandémie de la Covid 19, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CDA a été organisée par consultation en ligne, comme l'y autorisaient les différentes Ordonnances de 2020 prise en application de la loi d'urgence Covid-19, pour procéder à la modification des statuts.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée en visioconférence pour le 31 janvier 2021, n'a pu se réunir en l'absence de quorum. L'article 8 des statuts de la Chambre des associations prévoyant que, pouvoir délibérer valablement, au moins la moitié des adhérents devait être présent ou représentés.

Objectif de la modification statutaire proposée :

Permettre, à la CDA, d'organiser ses réunions statutaires sans que les membres y soient physiquement présents, mais en utilisant divers moyens (visioconférence, télécommunication, écrit dont la voie électronique). Cette possibilité est motivée d'une part par les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement statutaire de l'association et, d'autre part, par l'éloignement géographique d'un nombre conséquent de ses membres.

Modification des statuts proposée :

Il est proposé d'ajouter un article 9 rédigé comme suit :

« L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le conseil d'administration comme le bureau de l'association peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification de ses membres et leur participation effective à une délibération collégiale.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations,

Les membres ou administrateurs qui participent à la réunion par de tels moyens sont ainsi réputés présents.

Les assemblées générales ordinaire ou extraordinaire, le conseil d'administration et le bureau de l'association peuvent également délibérer par consultation écrite et notamment par voie électronique.

Le vote à distance peut être prévu, dans des conditions propres à garantir la sincérité du scrutin et, le cas échéant, le secret du vote. »

Par ailleurs, les articles 9 et 10 des anciens statuts deviennent respectivement les articles 10 et 11.

Résultat de la consultation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Au 31 mars 2021, il a été constaté que 51 adhérents de la CDA avaient pris part à cette consultation. La modification statutaire a été adoptée par :

-49 pour

-2 abstentions





27-31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
cda@cda-asso.com
www.cda-asso.com